

RCS : RENNES Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00339 Numéro SIREN : 818 496 366 Nom ou dénomination : 3 B DEVELOPPEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 09/11/2020 sous le numéro de dépôt 12279

Rapport du Commissaire aux Comptes

sur les comptes annuels

3 B DEVELOPPEMENT

Société par actions simplifiée
au capital de 3 000 €

Z.A. la Lande du Guenet
Sainte Marie
35 601 REDON CEDEX

R.C.S Rennes 818 496 366

Exercice clos le 31 mars 2020

COMEXPERT AUDIT

Commissaire aux Comptes

Centre d'affaires Edonia
BP 76221
35762 Saint-Grégoire Cedex

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels de la société 3 B Développement

Exercice clos le 31 mars 2020

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **3 B Développement** relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de l'exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} avril 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

12

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

M.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

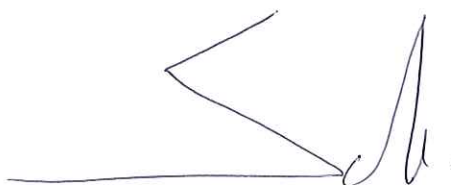
jv/

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint-Grégoire, le 12 octobre 2020

Le Commissaire aux Comptes

COMEXPERT AUDIT

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'B' and 'S' followed by a flourish.

Bernard Schumacher
Associé

	Brut	Amortissements et dépréciations	Net au 31/03/2020	Net au 31/03/2019
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Fonds Commercial				
Autres immo.incorp.,avances & acptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	60 000		60 000	60 000
Constructions				
Installations tech., matériels, outillage				
Autres immobilisations corporelles	36 250	6 948	29 302	
Immo. en cours, avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	462 000		462 000	462 000
Autres immobilisations financières	2 477		2 477	98
Total	560 727	6 948	553 779	522 098
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières,approvisionnements	2 732		2 732	
En cours de production				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	50 200		50 200	
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				
Etat, impôts sur les bénéfices				5 932
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	792		792	2 453
Autres créances	25 488		25 488	110 497
Divers				
Avances & acptes versés/commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	84 025		84 025	43 462
Total	163 236		163 236	162 345
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	299		299	510
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remb. des obligations				
Ecart de conversion et diff. d'évaluation - Act				
Total	299		299	510
TOTAL ACTIF	724 262	6 948	717 314	684 953

	Net au 31/03/2020	Net au 31/03/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	3 000	3 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	300	300
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	255 338	151 502
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	91 794	103 836
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total	350 432	258 638
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total		
DETTES		
Emprunts obligataires		
Autres emprunts	236 760	351 791
Découverts, concours bancaires	66	
Associés et dettes financières diverses	50	50
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 385	16 677
Dettes fiscales et sociales :		
. Personnel	53 688	31 540
. Organismes sociaux	42 004	20 334
. Etat, impôts sur les bénéfices	13 708	
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	15 019	4 435
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres dettes fiscales et sociales	1 202	1 488
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total	366 881	426 315
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
Ecart de conversion et diff. d'évaluation - Passif		
TOTAL PASSIF	717 314	684 953

M/

	du 01/04/2019	%	du 01/04/2018	%	Var. en val. annuelle	
	au 31/03/2020	CA	au 31/03/2019	CA	en euros	%
PRODUITS						
Ventes de marchandises						
Production vendue	469 500	100,00	302 000	100,00	167 500	55,46
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Autres produits	11	0,00	4 235	1,40	-4 224	-99,74
Total	469 511	100,00	306 235	101,40	163 276	53,32
CONSOMMATIONS						
Achats de marchandises						
Variations stock (marchandises)						
Achats de matières premières et d'autres approvisionnements						
Variation de stock (mat. premières)						
Autres achats & charges externes	7 304	1,56	22 135	7,33	-14 831	-67,00
Total	7 304	1,56	22 135	7,33	-14 831	-67,00
CHARGES						
Impôts, taxes et versements ass.	3 434	0,73	4 820	1,60	-1 386	-28,76
Salaires et traitements	259 291	55,23	167 700	55,53	91 591	54,62
Charges sociales	106 378	22,66	77 212	25,57	29 166	37,77
Dotations amortissements, dep. et prov.	6 948	1,48	7 933	2,63	-985	-12,42
Autres charges	4	0,00	3	0,00	1	52,27
Total	376 055	80,10	257 668	85,32	118 387	45,95
Résultat d'exploitation	86 152	18,35	26 432	8,75	59 720	225,94
Produits financiers	29 973	6,38	80 025	26,50	-50 051	-62,55
Charges financières	5 019	1,07	4 126	1,37	894	21,66
Résultat financier	24 954	5,31	75 899	25,13	-50 945	-67,12
Quote-part des opérat. en commun						
Résultat courant	111 106	23,68	102 331	33,88	8 775	8,58
Produits exceptionnels			60 000	19,87	-60 000	-100,00
Charges exceptionnelles	104	0,02	52 067	17,24	-51 963	-99,80
Résultat exceptionnel	-104	-0,02	7 934	2,63	-8 038	-101,31
Participation des salariés						
Impôt sur les bénéfices	19 208	4,09	6 428	2,13	12 780	198,82
Résultat de l'exercice	91 794	19,55	103 836	34,38	-12 042	-11,60

M.

3 B DEVELOPPEMENT

Société par actions simplifiée au capital de 3 000 euros
Siège social : ZA La Lande du Guenet, 35600 SAINTE MARIE
818 496 366 RCS RENNES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 OCTOBRE 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2020

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2020 s'élevant à 91 793,94 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	91 793,94 euros
------------------------	-----------------

En totalité au compte « autres réserves »

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 OCTOBRE 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Ibrahim BILGIC

